

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-015-15908/24/BM

**■ Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Département des Bouches-du-Rhône, et la commune des Pennes-Mirabeau, relative à l'aménagement d'infrastructures de transport et d'équipement de mobilité pour l'extension vers Plan-de-Campagne de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service - BUS + ZENIBUS
84382**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La ligne de Bus à Haut Niveau de Service BUS+, ZENIBUS et ses extensions vers Plan de Campagne et le Technoparc des Florides à Marignane figure dans le Plan de Mobilité métropolitain approuvé le 16 décembre 2021. Il figure également parmi les projets du volet Mobilité du Plan Marseille en Grand.

Cette future extension de ligne assurera la desserte de plusieurs pôles générateurs de déplacements à savoir :

- La zone commerciale de Plan de Campagne et son futur Pôle d'Echanges Multimodal.
- Le Technoparc des Florides à Marignane.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions futures d'exploitations, il est également prévu de remplacer la ligne actuelle par 2 nouvelles lignes :

- Une ligne ZEN A : Plan de Campagne <> ZI des Estroublans à Vitrolles.
- Une ligne ZEN B : le Griffon à Vitrolles <> le Technoparc des Florides à Marignane.

L'approbation de ce programme a fait l'objet d'une délibération N° MOB-008-12072/22/CM en date du 30 juin 2022. Le tracé du BHNS emprunte les voiries départementales RD368, la RD6 et RD543 sur la commune des Pennes-Mirabeau. Pour permettre la réalisation de cette opération, il est proposé d'approuver la convention opérant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le département des Bouches du Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune des Pennes-Mirabeau pour la réalisation des aménagements rendus nécessaires par le projet de BHNS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général Des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain ;

- La délibération n° MOB-008-12072/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant le nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service BUS+, ZENIBUS ;
- Que ces travaux s'effectuent pour partie sur le domaine public routier départemental ;
- Qu'il est nécessaire que le département des Bouches du Rhône et la ville des Pennes Mirabeau transfèrent temporairement leur maîtrise d'ouvrage respective à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de ces travaux ;
- Qu'il convient, à ce titre, d'approuver la convention afférente de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du domaine public routier départemental entre le département des Bouches du Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune des Pennes-Mirabeau.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le département des Bouches du Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune des Pennes-Mirabeau, relative aux travaux d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service BUS+, ZENIBUS.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toute disposition afférente.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS